Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251205-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-05

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER *(jusqu'au point 11)*, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251205-DE

5) Modification des forfaits scolaires et validation des participations allouées par la ville pour l'année 2026 :

Rapporteur : Pascal URO, Adjoint au Maire en charge à la vie associative, sports, loisirs, culture.

Pièces annexes : Tableau des participations

RAPPORT DE SYNTHESE

Nous vous proposons une nouvelle présentation afin de faciliter la lecture des documents transmis et éviter une redondance entre les points 5 et 7. Pour plus de clarté, nous vous rappelons que la participation relève plutôt d'une contribution obligatoire contrairement à la subvention qui est l'appréciation du Conseil Municipal.

Dès lors, le Conseil Municipal propose d'augmenter les forfaits scolaires suivants pour l'année 2026 :

- **Modification du forfait « projet d'écoles Pordicaises » :**
  - Pour un élève en classe maternelle **28 €** (au lieu de 27, 50 €)
  - Pour un élève en classe élémentaire **38 €** (au lieu de 37 €)

- **Modification du forfait scolaire extérieur en classe « ULIS »** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) :
  - Pour un élève **: 585 €** (au lieu de 575 €)

- **Modification du forfait frais de fonctionnement OGEC école Sainte-Anne Pordic, et participations scolaires extérieures Villes de Plérin, Saint-Brieuc et école Diwan :**
  - Pour un élève en classe maternelle : **906,00 €** (au lieu de 890 €)
  - Pour un élève en classe élémentaire : **453,00 €** (au lieu de 445 €)

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Education, animation, enfance et jeunesse », le 24 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » du jeudi 27 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer** les participations scolaires pour 2026 selon les modalités suivantes :
  - **Forfait « projet d'écoles Pordicaises » :**
    - Pour un élève en classe maternelle **28,00 €** (au lieu de 27,50 €)
    - Pour un élève en classe élémentaire **38,00 €** (au lieu de 37,00 €)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251205-DE

- **Forfait scolaire extérieur en classe « ULIS »** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) :
  - Pour un élève **: 585 €** (au lieu de 575 €)

- **Forfait frais de fonctionnement OGEC école Sainte-Anne Pordic, et participations scolaires extérieures Villes de Plérin, Saint-Brieuc et école Diwan :**
  - Pour un élève en classe maternelle : **906,00 €** (au lieu de 890 €)
  - Pour un élève en classe élémentaire : **453,00 €** (au lieu de 445 €)

- **De valider** les participations allouées par la Ville pour l'année 2026 conformément au tableau annexé.

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.